



Année

scolaire

2021-2022

Démarche

d’admission

Classe

oraliste

4

et

5

ans

(

déficience

auditive)

MANDAT RÉGIONAL

Services éducatifs des jeunes



Nature du service :

Enseignement adapté pour les élèves du préscolaire qui présentent une déficience auditive.

Critères d’admission

* L’élève doit être âgé d’au moins 4 ans au 30 septembre;
* L’élève présente une déficience auditive (code 44 validé ou en cours de validation);
* Il requiert les services de l’équipe multidisciplinaire de l’Institut de réadaptation en déficience physique de Québec (IRDPQ).

École d’accueil

* École de l’Escabelle

Contenu du dossier à soumettre au comité d’admission

* Document de référence pour l’admission dans une école à mandat régional;
* Rapport audiologique récent (deux ans ou moins);
* Rapport orthophonique récent (moins d’un an);
* Rapport en psychologie récent (deux ans ou moins);
* Rapports des autres professionnels impliqués

(neurologue, ergothérapeute, physiothérapeute, médecin, pédopsychiatre, etc.);

* Plans d’intervention;
* Bulletin (celui de l’année en cours si l’élève est scolarisé);
* Conférence synthèse;
* Autorisation signée des parents en vue d’une orientation dans une école à mandat régional.

**Personne responsable des dossiers au Centre de services scolaire de la Capitale.**

* France D’Amours, directrice de l’école l’Escabelle via l’adresse courriel suivante : [damours.france@cscapitale.qc.ca](mailto:damours.france@cscapitale.qc.ca)

Rappel de l’échéancier

Acheminer le dossier complet de l’élève aux Services éducatifs des jeunes, secteur adaptation scolaire

(SEJ – B-049) au plus tard le 17 mars 2021.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Révisé en janvier 2021